

# Enquête APSES : « Rentrée 2019 : Effets de la réforme du lycée sur les conditions de travail des enseignant-e-s de SES »

## Principaux résultats

---

L'APSES a mené une enquête auprès des enseignant-e-s de SES, afin d'évaluer les premiers effets de la réforme du lycée entrée en vigueur en cette rentrée 2019. 650 collègues, issu-e-s de 535 établissements scolaires différents y ont répondu, dans le courant des mois de septembre et octobre 2019.

### *Les S.E.S. paient un lourd tribut à la réforme du lycée*

L'enquête montre que les S.E.S. paient un lourd tribut à cette réforme. En effet, les conditions de travail des collègues se sont considérablement alourdies par rapport à l'année 2018-2019.

- Le **nombre de groupes<sup>1</sup> pris en charge par les collègues** a fortement augmenté : en effet, en 2018-2019, les collègues avaient en moyenne 6,7 groupes différents en charge, alors qu'en 2019-2020, ils en avaient en moyenne 8 en charge, ce qui représente une augmentation de 19% en une seule année.
- Le **nombre moyen d'élèves par enseignant-e** est passé de 170 en 2018-2019 à 203 en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 19,4% du nombre d'élèves pris en charge suite à la mise en place de la réforme.
- Le **nombre d'heures enseignées en groupe à effectifs réduits** a lui aussi significativement diminué : en moyenne, les collègues enseignaient 4h/semaine en groupe à effectifs réduits (moins de 20 élèves) en 2018-2019, mais seulement 3h/semaine en 2019-2020, soit une diminution de 25% en un an.

### *Une rétrogradation des S.E.S. dans le nouveau « lycée Blanquer »*

L'enquête montre aussi une dégradation significative de la place des S.E.S. dans le nouveau lycée.

Si l'intégration des S.E.S. au tronc commun en Seconde représente indéniablement une avancée, celle-ci s'est faite au prix d'une **dégradation significative des conditions d'enseignement** en Seconde, mais aussi et surtout dans les autres niveaux de classe :

- **En Seconde**, l'enseignement des S.E.S. s'effectue plus souvent qu'auparavant en **classe entière**. La modalité d'enseignement la plus fréquente en Seconde est « 1h30 en classe entière » et elle a progressé de 12 points : elle concernait 49,3 % des lycées des collègues interrogés en 2018-2019 et 61,2% cette année. Cette dégradation n'est pas compensée par la progression, dans le même temps, de la part des collègues enseignant dans des lycées où les S.E.S. sont dédoublées à hauteur d'une demi-heure par semaine (passage de 12 % à 17% des collègues).
- **En Première**, on constate une évolution similaire : en 2018-2019, 40,8% des collègues travaillaient dans un lycée attribuant 4h de S.E.S. en classe entière en Première et 33,8 % 5h. Cette année, la modalité 4h en classe entière est largement dominante avec 67,3%. La proportion de collègues travaillant dans un lycée attribuant une heure de dédoublement a été divisée par quatre (de 39,6% à 10 %).

---

<sup>1</sup> Un GROUPE d'élèves étant un « groupe matière » : SES en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>ère</sup>, ou Terminale, EMC, AP/ACO, SSP, EA... Un groupe dédoublé sur une matière (SES, AP, EMC...) a été comptabilisé comme un seul groupe.

- De plus, toujours **en Première, les élèves sont issu-e-s d'un nombre très élevé de classes différentes.** La configuration la plus fréquente est un groupe de spécialité composé de 6 classes différentes au maximum (elle concerne 12,3% des collègues<sup>2</sup>). Dans plus de 80% des cas, les élèves proviennent de 3 classes ou plus, et dans presque la moitié des cas (46.3%) ils proviennent de 5 classes différentes ou plus. 7% des collègues ont même des groupes de S.E.S avec des élèves provenant de 10 classes ou plus.

La **baisse du nombre d'heures en effectifs réduits ou dédoublés** entraîne à la fois un alourdissement significatif des conditions de travail des enseignant-e-s, et une dégradation notable des conditions d'enseignement pour les élèves, puisqu'elle rend beaucoup plus difficile la mise en place de méthodes actives ou de pédagogies différenciées qui sont pourtant la marque de fabrique d'une grande part des enseignant-e-s de S.E.S., et l'une des raisons de la popularité de cette discipline auprès des élèves. De même, le fait de devoir travailler avec des élèves issu-e-s d'un nombre de classes très important diminue la cohérence du groupe classe, ce qui peut se traduire par une moindre participation orale (puisque celle-ci nécessite un climat de confiance entre les élèves pour se développer), une plus grande difficulté à mettre en place des travaux de groupe, une plus grande difficulté à connaître les profils des élèves<sup>3</sup>, une plus forte hétérogénéité des élèves<sup>4</sup>, l'impossibilité de rattraper une heure de cours perdue<sup>5</sup>, etc.

- Par ailleurs, la réforme a eu des répercussions sur **l'engagement des collègues dans des projets pédagogiques avec leurs classes** : on constate une hausse de 43% des collègues qui déclarent ne pas mener de projets avec leurs classes entre l'année 2018-2019, et l'année 2019-2020, et une baisse du nombre de projets déclarés par les collègues (- 30% sur un an). Sur les 310 projets non reconduits entre l'année dernière et cette année, 49% ont dû être annulés suite à une surcharge de travail affectant les collègues, et 10% suite à une diminution du nombre d'heures attribuées aux S.E.S.

Plusieurs interprétations sont possibles : une partie de ces abandons peut être imputée à la surcharge de travail liée aux nouveaux programmes ; mais aussi au fait de devoir prendre en charge des nouveaux cours pour « sauver » des heures de S.E.S. Par ailleurs, les pertes d'heures affectées aux S.E.S peuvent également avoir un rapport avec les effets plus généraux de la réforme sur les S.E.S.

- Les **opportunités pour les enseignant-e-s de S.E.S. de devenir professeur-e principal-e** se sont significativement réduites : en effet, on constate une baisse très importante de la part de collègues qui sont professeur-e-s principal-e-s en Première (passage de 21,6 % à 6,6%, soit - 15 points), et en Terminale (passage de 62% à 56,2% soit - 6 points). Cette baisse n'est pas compensée par l'augmentation de la part des collègues professeur-e-s principal-e-s en Seconde (passage de 2,8% à 9,2% soit +6,4 points).

Cette baisse est multifactorielle, puisqu'elle est due pour partie à un refus d'exercer la charge de professeur-e principal-e en signe de protestation contre la réforme (ou pour un autre motif<sup>6</sup>), mais aussi à la modification du statut des S.E.S. en classe de Première : en effet, cette matière est passé du statut de matière au plus gros coefficient de l'une des trois séries générales du lycée à celui de spécialité parmi d'autres, avec des élèves le plus souvent issu-e-s de nombreuses classes différentes, ce qui réduit de facto la possibilité pour les professeur-e-s de S.E.S. d'exercer cette charge par rapport aux enseignant-e-s de tronc commun.

<sup>2</sup> Ces données concernent le nombre maximum de classes différentes dont sont issu-e-s les élèves de spécialité S.E.S. dans l'établissement concerné.

<sup>3</sup> Puisque cela démultiplie le nombre des professeurs principaux à contacter pour se renseigner sur un élève, et que ceux-ci peuvent plus difficilement avoir une vision claire de l'attitude et des performances de l'élève dans les différents enseignements qu'il suit.

<sup>4</sup> Notamment entre les élèves suivant une spécialité mathématiques et celles et ceux qui ne suivent pas cette spécialité.

<sup>5</sup> Il devient impossible de trouver un créneau horaire libre commun à l'ensemble des élèves d'un groupe pour le faire.

<sup>6</sup> 15% des enseignant-e-s n'étant plus professeurs principaux et ayant renseigné le motif de ce non renouvellement sont dans ce cas, mais le nombre de non réponse est élevé, ce qui rend les résultats indicatifs.

## **Des enseignant-e-s de S.E.S. dépossédé-e-s de la spécialité HGGSP**

Les craintes formulées par l'APSES quant à la **place occupée par les professeur-e-s de S.E.S. dans la nouvelle spécialité « Histoire, géographie, géopolitique, science politique »** (HGGSP) sont amplement confirmées par notre enquête.

En effet, dans une très large majorité des cas (83.7%) l'HGGSP est enseignée uniquement par les professeurs d'Histoire-Géographie. Pour les collègues de S.E.S qui participent à cette spécialité (16.3%), c'est le plus souvent seulement pour 1h sur les 4h (presque les 2/3 des situations où les collègues de S.E.S interviennent en HGGSP).

Si le partage de la spécialité a été dans la majorité des cas négocié avec les collègues d'Histoire-Géographie avant d'être validé par la direction (51,4% des cas), ce partage s'est aussi malheureusement traduit par des conflits entre équipes pédagogiques (dans 11,9% des cas, ces conflits ont dû être tranchés par la direction). De plus, parmi les collègues de S.E.S qui répondent que ce partage s'est fait dans d'autres situations, un nombre conséquent précise qu'il n'y a tout simplement pas eu de discussion sur le sujet, et que ce partage était « *acté d'entrée* » (à la faveur des collègues d'HG qui ont obtenu l'intégralité des heures de cet enseignement). D'autres enseignant-e-s précisent que ce partage a été fait "*dans la seule logique de préserver des postes [d'HG]*", sans prendre en considération les compétences ou les désirs des collègues pour participer à cette spécialité.

La prééminence des enseignant-e-s d'Histoire-Géographie dans la spécialité HGGSP est donc amplement confirmée par notre enquête.

## **Conclusion**

L'enquête de l'APSES montre sans ambiguïté que la mise en œuvre de la réforme du lycée à la rentrée 2019 s'est traduite par une dégradation très importante des conditions de travail des enseignant-e-s de S.E.S. L'alourdissement conséquent de la charge de travail, et la perte de dispositifs qui permettaient de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées renforcent pour de nombreux collègues le sentiment de perte de sens de leur métier. Les conditions d'enseignement pour les élèves se sont elles aussi nettement dégradées et cette situation laisse craindre un affaiblissement de la formation en Sciences Economiques et Sociales des lycéen-ne-s, pourtant indispensable pour comprendre les grands enjeux politiques, économiques et sociaux. Le Ministère ne doit pas ignorer les effets délétères induits par cette réforme sur les enseignant-e-s et les élèves.